

Juin 2024

Période de reporting : 1 janvier – 31 décembre 2023



Article 29 « Loi Energie Climat »¹ Rapport ARCHIMED

Table des matières

L.	Demarche Generale de l'entite sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance
2.	Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité :
3.	Prise en compte des critères ESG dans la gouvernance de l'entreprise10
1.	Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre 10
5 .	Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles
5 .	Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris sur la limitation du réchauffement climatique 11
7.	Stratégie d'alignement avec les objectifs long terme lié à la biodiversité à long terme
3.	Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques
).	Principales Incidences Négatives (Principal Adverse Impacts - PAIs) – Période: 1 Janvier – 31 décember 2023 14

-

¹ Ce rapport répond aux exigences de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 et le décret d'applications n°2021-996 publié le 27 mai 2021. Il se base sur la structure décrite en annexe B des instruction AMF DOC-2008-03 et DIC-2014-01.



1. Démarche Générale de l'entité sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

Stratégie d'investissement responsable

Fondée en 2014, ARCHIMED est née de la conviction que la création d'une société de capital-investissement dédiée au secteur de la santé ferait la différence tant pour les entreprises que pour les investisseurs. En tant qu'investisseur d'impact spécialisé dans le secteur de la santé, l'amélioration des résultats pour les patients est l'un de nos objectifs fondamentaux, notre mission principale chez ARCHIMED étant de contribuer à l'amélioration des soins de santé. L'équipe d'ARCHIMED apporte des décennies d'expérience médicale, scientifique, opérationnelle et financière, et est entièrement dédiée à accélérer la croissance et le développement des entreprises de santé grâce à l'innovation, l'internationalisation, les acquisitions et expansions de capacité. Grâce à notre expertise dans le domaine de la santé, nous avons constamment fourni des performances supérieures à nos investisseurs en termes de rendements financiers et en terme d'amélioration en matière de durabilité et d'impacts positifs sur la santé. Ces résultats constituent les moteurs fondamentaux de notre approche d'investissement responsable.

<u>NOTRE VISION</u> – Nous croyons que la santé humaine, animale et environnementale (« Santé ») est une valeur commune à tous et une condition essentielle pour le développement à long terme.

NOTRE MISSION – Nous unissons nos forces avec des scientifiques, des professionnels de la santé, des entrepreneurs et des investisseurs pour promouvoir le développement durable de l'industrie de la santé à travers nos 3 principales activités:

- <u>FINANCEMENT</u> Nous veillons à ce que les fonds soient dirigés vers des entreprises contribuant à améliorer les résultats en matière de santé tout en atteignant des objectifs de durabilité et d'impact.
- <u>SOUTIEN –</u> Nous accompagnons les entrepreneurs de la santé dans le développement de leurs entreprises, en cherchant à créer de la valeur pour de nombreuses parties prenantes et à construire un avenir meilleur pour la santé.
- <u>RENDEMENT</u> Nous offrons des rendements supérieurs à nos investisseurs et des récompenses équitables à nos entreprises, mais nous avons également comme objectif d'avoir un impact plus large sur la société en soutenant des projets caritatifs à travers la Fondation EURÊKA.

NOTRE AMBITION – En mobilisant davantage de ressources pour l'industrie de la santé, nous améliorons la santé des personnes et leur statut économique à tous les niveaux.

Le développement durable est une condition essentielle pour réaliser notre mission de faire progresser l'industries de la santé, d'améliorer les résultats en matière de santé humaine, animale ou environnementale, et de créer de valeur à long terme. Cet engagement s'intègre dans chaque aspect de notre activité et se trouve au cœur de notre approche d'investissement responsable. Cette stratégie nous guide dans la priorisation, la sélection et l'investissement dans des entreprises axées sur leur mission avec l'ambition d'impacter le secteur de la santé et de bâtir des entreprises leaders, responsables et innovantes, afin d'offrir une performance à long terme pour les investisseurs tout en laissant une empreinte positive sur la société.

A partir de décembre 2023, le montant global géré par ARCHIMED était d'environ 3.5 milliard d'euro incluant les actions, obligations, dérivées et d'autres instruments financiers dont environ 96% était couvert par notre approche ESG. Pour renforcer notre stratégie, nous avons mis à jour notre Politique d'Investissement Responsable et notre Procédure Interne d'Investissement Responsable en 2023-2024, qui renforcent nos directives et la mise en œuvre de notre stratégie en décrivant :

- notre approche et nos engagements en matière d'investissement responsable, ainsi que nos objectifs et notre périmètre d'intervention
- les réglementations, cadres et définitions applicables pour l'investissement responsable
- les méthodologies, outils et processus utilisés pour établir des critères extra-financiers et des considérations ESG tout au long du processus d'investissement
- comment les investissements durables sont identifiés dès le départ
- comment nous mesurons la contribution à nos Objectifs de Santé Durables à savoir, une meilleure sécurité, efficacité, accessibilité, abordabilité et efficacité
- comment les sujets de durabilité et d'impact sont décidés, gérés et renforcés



- les contrôles de conformité applicables à certaines procédures
- les directives et déclarations spécifiques pour les transactions avec une vigilance accrue sur les liste de surveillance

Notre politique d'investissement responsable est intégrée dans toutes les étapes du cycle d'investissement et a pour objectif d'accélérer la transformation durable de notre portefeuille ainsi que la nôtre. Cette stratégie comprend les quatre engagements suivants :

1. Impact – Contribuer aux Objectifs en matière de Santé

- Pré-investissement : Évaluer la contribution aux Objectifs de Santé et aux ODD afin de définir une thèse d'impact claire.
- Post-investissement : Définir des indicateurs clés de performance (KPI) basés sur les Cinq Dimensions de l'Impact et suivre les progrès.

2. ESG – Construire des entreprises responsables

- Pré- et post-investissement : Évaluer les principaux sujets matériels ESG et la maturité de l'entreprise par rapport à ces sujets.
- Post-investissement : Développer une feuille de route de durabilité avec des objectifs spécifiques, des étapes importantes et des indicateurs clés de performance (KPI), dont les évolutions sont suivies annuellement. Engagement continu avec les entreprises pour les soutenir dans leur gestion de la durabilité.

3. Engagement – Aligner les intérêts

Post-investissement : Intégrer les discussions sur les sujets d'impact et ESG au sein du conseil d'administration.
 Aligner la rémunération variable de la direction avec le respect de la feuille de route de durabilité et celle de l'équipe Deal d'ARCHIMED avec les objectifs de durabilité.

4. Transparence – Surveiller et reporter

- Pré- et post-investissement : Intégrer les Principaux Impacts Négatifs (PAIs) dans les due diligences, les rapports périodiques et annuels.
- Post-investissement : Collecter annuellement des informations ESG et d'impact et communiquer sur les performances et les mises à jour en matière de durabilité via des tableaux de bord ESG, des rapports de durabilité et d'impact, et des rapports trimestriels aux investisseurs.

Notre approche pré et post investissement est détaillé ci-dessous

Pré-investissement:

En 2023-2024, nous avons apporté des améliorations supplémentaires à notre **outil interne de durabilité** propriétaire, facilitant ainsi la rationalisation de nos processus de sélection en matière de durabilité et d'impact. Avant chaque première réunion du Comité Préliminaire d'Investissement (PIC), un **Référent Impact** de l'équipe Deal est désigné et utilise cet outil pour effectuer :

- (i) Un dépistage négatif préliminaire, basé sur nos critères de liste d'exclusion et de surveillance, qui filtre les activités présentant des risques éthiques critiques liés à l'investissement dans le secteur de la santé, tels que les questions de bioéthique, les risques de dépendance aux substances, les tactiques de marketing agressives et les augmentations de prix. Soumettre les investissements potentiels à un examen rigoureux sur ces sujets est essentiel pour garantir que nous restons fidèles à notre mission d'améliorer les résultats de santé pour tous.
- (ii) Une évaluation ESG générale, couvrant les sujets clés et mettant en évidence les risques ESG potentiels nécessitant une due diligence.
- (iii) Une évaluation d'impact, analysant la contribution des investissements aux ODD des Nations Unies, en particulier l'ODD 3 "Bonne santé et bien-être" et l'ODD 9 "Industrie, innovation et infrastructure", ainsi qu'à nos objectifs de santé, basés sur le cadre des Cinq Dimensions d'Impact, qui couvrent les critères d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesure :
 - **A)** L'intentionnalité correspond à l'intention de l'entreprise de générer un impact positif sur la santé. Notre décision d'investir est basée sur la capacité de chaque entreprise à démontrer :
 - Une contribution positive et mesurable à l'ODD 3 et, le cas échéant, à l'ODD 9. Au moins 50 % des revenus sont générés par des activités commerciales ayant un impact sur au moins un des cinq objectifs de santé : sécurité, accessibilité, abordabilité, efficacité et efficience.



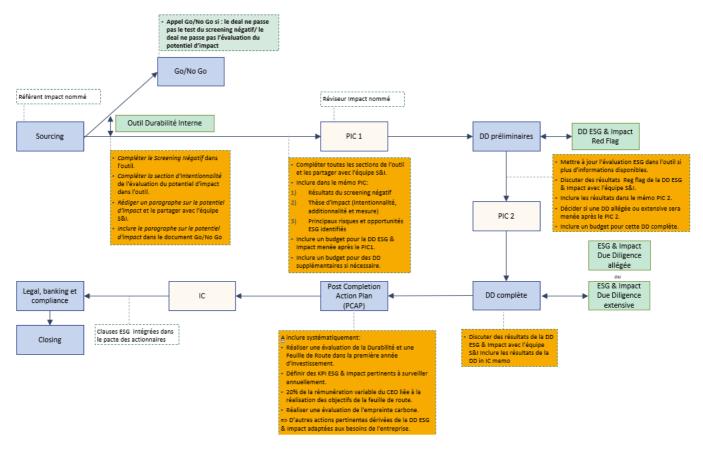
- Aucun dommage significatif n'est infligé dans les domaines environnementaux, sociaux ou de gouvernance, comme le reflète le principe de "Do No Significant Harm" (DNSH) et les indicateurs PAI.
- **B)** L'additionnalité se réfère à la capacité de l'entreprise à proposer une solution significativement meilleure que les alternatives offertes sur le marché, et à savoir si l'investissement améliorera l'impact positif sur la santé.
- **C)** L'évaluation garantit que la contribution de l'entreprise aux objectifs de santé visés et aux résultats associés peut être quantifiée à travers des indicateurs de performance spécifiques.



Graphique 1: Objectifs et impacts sur la santé pour ARCHIMED

Le **Référent Impact** centralise les résultats de cet exercice de sélection dans le mémo du PIC, qui est examiné et validé par l'équipe Sustainability & Impact. Un **Réviseur Impact**, généralement un membre senior de l'équipe d'investissement, est également désigné pour poser des questions ESG et impact à l'équipe Deal pendant le PIC. Si le processus d'investissement se poursuit, une due diligence approfondie en matière d'impact et ESG est réalisée par des experts consultants externes et, si nécessaire, une due diligence spécifique, par exemple sur l'environnement, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité, les tests sur les animaux, est également effectuée. Les résultats de la due diligence sont inclus dans le mémo du PIC pour être pris en compte dans la décision d'investissement et le plan d'action post-achèvement (PCAP) pour définir les actions d'atténuation si nécessaire. En plus de notre politique et procédure d'investissement responsable, ces processus sont également formalisés dans notre liste de contrôle d'exécution des investissements et la procédure de conformité interne régissant notre activité d'investissement. Si le comité d'investissement décide de poursuivre l'investissement dans une entreprise cible, les critères ESG et impact sont également intégrés de manière cohérente dans les contrats régissant les investissements.





Graphique 2 : Intégration des critères ESG et impact dans le processus pré-investissement d'ARCHIMED

Post-investissement:

Pendant la période de détention, une analyse de durabilité est réalisée par des consultants experts pour fournir des informations clés sur la matérialité et la maturité ESG, en fonction du secteur, des activités, de l'emplacement, de la chaîne d'approvisionnement et du benchmarking par rapport aux pairs de chaque entreprise. Sur la base des résultats, une feuille de route de durabilité est co-développée avec la direction de l'entreprise pour définir une vision claire en matière d'ESG et d'impact, soutenue par des objectifs et des actions d'amélioration intégrées dans un calendrier réaliste, ainsi que des indicateurs de performance (KPIs) pour suivre les progrès. Cette feuille de route est validée au niveau du conseil d'administration et mise en œuvre par la direction ; pour aligner davantage les intérêts commerciaux, 20 % de la rémunération variable du PDG est liée à la réalisation de cette feuille de route pour les investissements MED Platform II et MED III. Notre équipe de durabilité et d'impact s'engage continuellement auprès des entreprises de notre portefeuille pour les soutenir dans le maintien de normes exigeantes en matière d'éthique, d'environnement, de social et de gouvernance et les conseiller dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE). De plus, les objectifs de durabilité sont régulièrement discutés et suivis au niveau du conseil d'administration, avec la participation active des membres de l'équipe ARCHIMED qui siège régulièrement au conseil d'administration des entreprises du portefeuille. ARCHIMED organise une campagne de rapport annuelle pour collecter des données ESG et d'impact du portefeuille ainsi que des examens annuels de suivi pour évaluer les progrès de chaque entreprise par rapport aux objectifs de la feuille de route. Les résultats de ces analyses sont partagés via les rapports trimestriels aux investisseurs, les rapports annuels de durabilité et d'impact, et les fiches de score ESG spécifiques aux entreprises. Lors de la sortie, une due diligence de durabilité est effectuée autant que possible, et les performances de durabilité et d'impact sont partagées dans le cadre l'exit success story.

Les sujets ESG fondamentaux suivants représentent nos exigences minimales qui sont systématiquement investiguées et promues :



ENVIRONMENT



Estimation des émissions de GES niveaux 1, 2 et 3
Plan d'action et objectifs de réduction des émissions de GES
Risques liés à la biodiversité
Gestion des déchets et éco-design
Pollution de l'environnement
Exposition aux risques climatiques

SOCIAL



Diversité Inclusion et Egalité des chances Engagement des employée et Dialogue social Santé et Sécurité au travail

GOVERNANCE

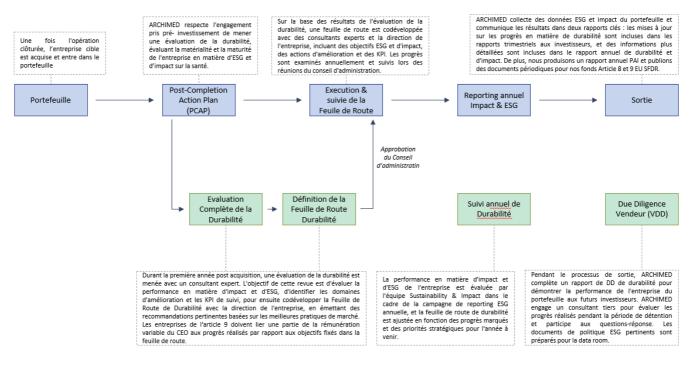


Intégrité des affaires Sécurité et équité dans les tests cliniques Emprunte locale et Philanthropie Qualité et sécurité des produits

Innovation et R&D Gestion de la chaîne d'approvisionnement (incl. droits humains et environnement)

Digitalisation et Télémédecine Distribution, marketing et marquage des produits

Risque management (incl. protection des données et sécurité)



Graphique 3: Intégration des critères ESG et impact pendant la période de détention

Engagement dans des initiatives globales:

Pour garantir que nous suivons les normes les plus exigeantes de l'industrie, notre stratégie repose sur des cadres de durabilité et d'impact internationaux établis, y compris mais sans s'y limiter aux normes de la Sustainability Accounting Standards Board (SASB), les Principes d'investissement Responsable (PRI) de l'ONU, les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, et les Cinq Dimensions de l'Impact (anciennement Impact Management Project – IMP). Pour démontrer notre volonté à intégrer les meilleures pratiques de durabilité dans notre approche d'investissement, nous participons aux initiatives suivantes :

- En 2018, nous sommes devenus signataires des **PRI de l'ONU**, nous nous engageant à intégrer les critères ESG et les actions recommandées dans notre pratique d'investissement conformément aux six principes.
- En 2020, nous sommes devenus signataires de l'initiative Climat International (iCI) et travaillons à la constitution d'un
 portefeuille résilient au climat et à la mesure de notre empreinte carbone pour développer une stratégie climatique
 alignée sur l'Accord de Paris.



Depuis 2022, notre ancien responsable de la durabilité et de l'impact (désormais operating partner) est membre actif
de la Commission de durabilité de France Invest GT1, soutenant la mission de ce groupe de travail pour promouvoir
l'ESG dans le domaine de l'investissement et développer des plans d'action sur des thèmes prioritaires tels que le
changement climatique et la biodiversité.

Reporting et communication sur les sujets de durabilité :

La transparence est un élément essentiel pour bâtir la confiance et des relations à long terme, c'est pourquoi nous utilisons divers moyens pour mettre à jour régulièrement et partager des informations de durabilité avec nos investisseurs et partenaires commerciaux :

- La <u>politique d'investissement responsable</u>, détaillant notre approche d'investissement responsable, ainsi que les processus, outils et méthodologies établis, est disponible sur notre site web.
- Les publications pré-contractuelles et périodiques au niveau des entités et des fonds, y compris le rapport sur les indicateurs PAI, basés sur les annexes du règlement européen sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ; les premières sont disponibles sur notre plateforme de données pour investisseurs, les dernières sont accessibles sur notre page de <u>publication SFDR</u> et sont mises à jour chaque année.
- Les <u>rapports annuels de durabilité et d'impact</u> sont publiés, incluant des informations détaillées sur notre stratégie d'investissement responsable et nos performances ESG et d'impact chez ARCHIMED et les entreprises du portefeuille.
- Les rapports trimestriels pour les investisseurs pour chaque fonds incluent une section dédiée à la durabilité, rapportant les incidents ESG matériels concernant les entreprises investies et les actions correctives correspondantes ainsi que des mises à jour et des progrès plus larges en matière de durabilité réalisés pendant la période de reporting, tant chez ARCHIMED que dans le fonds.
- La campagne annuelle de reporting ESG exige que les entreprises du portefeuille fournissent des données sur leurs performances de durabilité à travers un ensemble étendu d'indicateurs, y compris environnementaux empreinte carbone, énergie, déchets, eau et biodiversité, sociaux profil de la masse salariale, égalité des chances (diversité, équité et inclusion), développement et engagement des employés, santé, sécurité et partage des profits, et la gouvernance RSE, éthique des affaires, initiatives caritatives, cybersécurité et protection des données, ainsi que la chaîne d'approvisionnement, impact sur la santé, politiques et processus ESG, indicateurs PAI et indicateurs SASB spécifiques à la santé. Les résultats au niveau des entreprises individuelles, des fonds et du portefeuille sont partagés avec nos investisseurs via des fiches de score ESG dédiées aux côtés des informations commerciales générales et du matériel pour investisseurs. La publication annuelle des rapports de durabilité et d'impact inclut les métriques clés du portefeuille issues de cet exercice de reporting.
- Le **site web d'ARCHIMED** fournit des informations sur la manière dont nous intégrons les risques de durabilité pertinents dans notre processus de prise de décision d'investissement, y compris les aspects organisationnels, de gestion des risques et de gouvernance. Ces informations sont mises à jour régulièrement et sont cohérentes avec notre communication marketing

EU SFDR classification des fonds :

Depuis la création d'ARCHIMED, tous les fonds ont systématiquement intégré la durabilité dans leur cycle d'investissement et donc 100 % de nos actifs sous gestion (AUM) prennent en compte les critères ESG. Nos fonds sont classés Article 8, 8+ ou 9 selon la SFDR de l'UE et sont soumis aux obligations de publication pré-contractuelles et périodiques correspondantes. L'Article 8+ est une classification non officielle mais une pratique émergente du marché, dans laquelle les fonds investissent conformément à la stratégie d'investissement de l'Article 8 pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, mais vont au-delà en acquérant certains actifs qui poursuivent un objectif d'investissement durable conforme à la stratégie d'investissement de l'Article 9. Nos derniers fonds, MED III et MED Platform II, classés respectivement comme Article 8+ et Article 9, ont été créés pour promouvoir les investissements durables dans le secteur de la santé : une grande partie (au moins 66 %) des montants investis de MED III et 100 % de ceux de MED Platform II contribuent à notre objectif d'investissement durable, tel que défini précédemment par l'ODD 3 et nos objectifs de santé.



Fonds Article 8	Fonds Article 8+	Fonds Article 9
Promotion des caractéristiques	La majorité du fond a un objectif	Fonds qui ont un objectif
environnementales ou sociales	d'investissement durable	d'Investissement durable
MED I (€ 43M/ 75%)	MED III (€ 183M/ 100%)	MED Platform II (€ 748M/ 94%)
MED II (€ 379M/ 98%)		
MED Platform I (€ 907M/ 100%)		

Fonds ARCHIMED et leur respective valeur nette des actifs (NAV / % de couverture ESG)

2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité :

Ressources humaines en interne:

Impliquer toute notre équipe dans notre stratégie d'investissement responsable est un facteur de réussite dans sa mise en œuvre. Pour cela, développer et renforcer les connaissances et compétences liées à l'ESG est une priorité. Notre équipe reçoit régulièrement des sessions de formation formalisées sur des sujets de durabilité et d'impact ; de plus, notre équipe d'investissement reçoit des conseils plus approfondis et de manière ad hoc couvrant nos outils de durabilité internes, nos processus ainsi que sur les meilleures pratiques ESG. De cette manière, nous nous assurons que nos équipes sont correctement équipées pour évaluer les cibles d'investissement sur les critères ESG et d'impact, améliorer la performance de durabilité de notre portefeuille et accélérer l'impact positif sur la santé. En 2023-2024, nous avons organisé des sessions de formation interne obligatoires pour l'équipe d'investissement et les partenaires, axées sur la mise en œuvre de notre stratégie d'investissement responsable pendant la phase pré-investissement. Plus tard dans l'année, nous avons prévu des sessions de formation sur la phase post-investissement, axées sur l'engagement des sociétés en portefeuille sur les sujets ESG et d'impact pendant la période de détention pour suivre l'application des meilleures pratiques et les progrès matériels. Suite à la publication de la directive sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD), entrée en vigueur en janvier 2024, nous avons également coordonné une session de formation, dirigée par des consultants experts, pour nos directeurs d'équipe d'investissement et associés ainsi que pour les entreprises du portefeuille concernées, sur les exigences et les implications commerciales de cette nouvelle réglementation. Pour sensibiliser davantage aux sujets d'impact et ESG spécifiques au secteur de la santé, nous continuons de diffuser une newsletter dédiée à l'équipe élargie chaque trimestre.

L'équipe Sustainability et Impact d'ARCHIMED apporte une expertise interne unique sur ces sujets et est entièrement dédiée à la mise en œuvre de notre stratégie d'investissement responsable, aidant à la sélection d'entreprises dont la mission est alignée avec nos classifications de fonds SFDR ainsi que sur la gestion des sujets ESG et d'impact à travers notre portefeuille. Cette équipe assiste aux comités d'investissement (IC) de toutes les transactions pour s'assurer que les critères de durabilité et d'impact sont respectés et partage des avis pour chaque transaction pris en compte dans les décisions d'investissement. Actuellement, la composition de l'équipe comprend un directeur Sustainability & Impact à plein temps, un associé et un analyste. De plus, un operating Partner expert dans ce domaine fournit des conseils stratégiques pour les activités post-investissement. Enfin, un comité ESG a été mis en place, composé du directeur Sustainability & Impact, du PDG et du directeur financier, qui se réunissent régulièrement pour discuter des objectifs extra-financiers

FL	PDG et du directeur financier, qui se reunissent regulierement pour discuter des objectifs extra-financiers.						
	ESG Committee	 Denis Ribon – Chairman, Managing Partner and CEO Sandrine Laporte – Finance and Operations Partner and CFO Karem Kobayashi – Sustainability & Impact Director Other Partners/Strategic Partners where relevant 					
	Investment	L'équipe Sustainability & Impact siège à tous les ICs et challenge les évalutions ESG et impact pour chaque					
	Committee (IC)	investissement cible.					
	Sustainability & Impact Team	 Karem Kobayashi – Director Phoebe Wright – Associate Evangelia Nteventzi – Analyst Alice Morillon – Operating Partner 					
	Deal Team / Investment Team	Pre-investissement: Un « Référent Impact » est désigné pour chaque nouvelle transaction au sein des membres de l'équipe deal avant chaque première PIC. Le référent impact est chargé de réaliser le screening négatif, l'évaluation d'impact et des première analyses ESG à travers notre outil de durabilité interne et également en charge d'aider à la coordination et la gestion des due diligences externes. En outre un « Réviseur Impact », généralement un membre senior de l'équipe d'investissement, est également désigné pour poser des questions ESG et d'impact à l'équipe de transaction pendant le PIC.					



	Post-investissement: L'équipe Deal s'engage avec la société de gestion analyser les objectifs de durabilité et les initiatives au moins tous les trimestres et aide à la réalisation de la feuille de route de durabilité. Les membres d'ARCHIMED qui font partie du conseil d'administration des sociétés en portefeuille veille également à ce que les sujets de durabilité soient discutés durant les conseils d'administration.
Middle Office Team	Contribue à la collecte de données ESG et au calcul de l'évaluation de l'empreinte carbone d'ARCHINMED selon le protocole sur les GES sur tous les sites du groupe.
Investor Relations Team	Contribue à la réalisation des due diligence ESG, du questionnaire pour les investisseurs et au développement de matériels sur les sujets durabilités pour les évènements.

Au 31 décembre 2023, 49% des ETP étaient directement impliqués dans le déploiement de la stratégie d'investissement responsable d'ARCHIMED. Sur cet effectif 4% de la masse salariale est totalement dédié aux sujets ESG correspondant à l'équipe Sustainability & Impact, le reste correspond à l'équipe investissement qui, comment explique précédemment, ont contribué continuellement au succès de l'implémentation de cette stratégie. Pour cette période de reporting, le budget alloué aux dépenses ESG supporté par la société de gestion (excluant les dépenses associées aux fonds) était de 612,000€, ce qui représente 1% du budget total.

Ressources financières:

Pendant la phase de pre-investissement, un budget est toujours demandé à l'IC pour effectuer une due diligence ESG et impact externe et, si nécessaire, une due diligence supplémentaire sur des sujets spécifiques, réalisée par des consultants experts. En phase de post-investissement, des ressources financières sont allouées pour réaliser une évaluation complète de durabilité et d'impact, incluant une analyse de maturité et de matérialité, et le développement d'une feuille de route de durabilité avec des objectifs, des étapes et des actions adaptés à chaque entreprise du portefeuille. Pendant la période de détention, des dépenses ad hoc sont consacrées à soutenir la mise en œuvre des initiatives ESG, telles que des mesures visant à améliorer leur efficacité énergétique et des programmes de recrutement de talents ; ces dispositions varient selon les priorités et les besoins de chaque entreprise du portefeuille. Depuis 2023, un budget spécifique est alloué chaque année au processus d'évaluation émissions de carbone et de son amélioration au niveau du groupe et des entreprises du portefeuille, ainsi que pour l'implémentation du plan d'action sur la réduction des émissions carbones et les objectifs climatiques. Lors de la phase de sortie, un budget est également prévu autant que possible pour une due diligence de durabilité réalisée par des consultants externes.

Ressources techniques:

La principale ressource technique d'ARCHIMED soutenant notre stratégie d'investissement responsable est l'outil de durabilité interne propriétaire, développé sous format Excel et utilisé pour effectuer des screenings préliminaires et des analyses sur les sujets de durabilité et d'impacten phase de pré_investissment. En outre, ARCHIMED utilise la plateforme numérique externe Apiday pour faciliter la collecte et l'analyse des données ESG à travers nos entreprises du portefeuille dans le cadre de notre campagne annuelle de rapport ESG.

Support externe :

Pour compléter notre capacité interne avec une expertise externe, nous mobilisons les prestataires de services tiers suivants :

PWC RAMBOLL TIDELINE The Bridgespan Group Better Way	 Due Diligence Impact & ESG Stratégie Pre-investissement Support stratégie RSE & CSRD Feuille de Route de durabilité Sessions de formations thématiques
	 Emprunte Carbone (ARCHIMED + portefeuille) Stratégie Climat (ARCHIMED + portefeuille) Plans de Décarbonisation (portefeuille)
⊗ apiday	 Collecte et analyse des données ESG Mesures ESG (incl. PAIs) & Tableaux de bords



|--|

3. Prise en compte des critères ESG dans la gouvernance de l'entreprise

Afin de garantir que toute notre organisation, et en particulier nos équipes de direction, intègre les critères ESG dans la prise de décision, nous avons mis en place divers mécanismes de gouvernance à la fois en phase de pré-investissement et de post-investissement, ainsi que dans la stratégie d'ARCHIMED en tant que société d'investissement, comme expliqué en détail dans les sections précédentes de ce rapport. Ces mécanismes incluent, sans s'y limiter, l'alignement des intérêts grâce à une rémunération variable liée à la durabilité pour les équipes Deal et l'équipe de direction des entreprises en portefeuille, et une formation obligatoire sur le thème de la durabilité pour nos équipes de direction et d'investissement. Le Comité ESG d'ARCHIMED est l'organe de gouvernance responsable de la supervision de la durabilité au niveau du portefeuille, permettant ainsi l'engagement sur les objectifs et processus liés à la durabilité au plus haut niveau de la direction d'entreprise et de la planification stratégique. Le Comité d'Investissement (IC) est l'organe de gouvernance qui veille à ce que les critères ESG et d'impact soient pris en compte pour chaque investissement cible. Notamment, la gestion l'intégration des sujets ESG dans l'ordre du jour des conseil d'administration des entreprises investies est assurée par l'équipe d'ARCHIMED grâce à la détention de plusieurs sièges au conseil d'administration, permettant une surveillance directe des évolutions et une approche d'engagement plus active, menant à des résultats rapides sur les sujets de durabilité. Au sein des entreprises en portefeuille, les équipes Deal travaillent en continu avec la direction de l'entreprise pour définir et mettre en œuvre la stratégie RSE et les initiatives ESG associées. Dans notre Plan de Contrôle Annuel, nous vérifions que la procédure de sélection des investissements et le système de contrôle de la conformité et des risques, qui intègrent l'évaluation et la prise en compte des risques de durabilité, sont respectés, et que des ressources suffisantes sont allouées à l'équipe Sustainability & Impact. À ce jour, les critères formels de durabilité ne sont pas intégrés dans les règlements internes de nos organes de gouvernance, cependant, la bonne gouvernance est constamment promue par la diversité des expériences et des compétences au sein de nos organes de direction.

Politique de rémunération :

ARCHIMED dispose d'une Politique de Rémunération visant à garantir un processus de rémunération et gestion des risques robuste, identifiant les conflits d'intérêts potentiels en matière de rémunération d'une manière cohérente avec l'intégration des risques de durabilité. Chez ARCHIMED, cette politique stipule que l'équilibre entre la rémunération fixe et variable doit être raisonnable et de ne pas encourager une prise de risque excessive, mais plutôt promouvoir la prise en compte et l'atténuation des risques de durabilité. De plus, tous les membres de l'équipe d'investissement, y compris les Partners, ont des objectifs liés à la mise en œuvre de notre stratégie d'investissement responsable par le biais de nos procédures de pré et post-investissement. La performance sur l'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement est évaluée annuellement et est incluse dans la décision de distribution de la rémunération variable. Une partie de la rémunération variable des membres de l'équipe Deal est basée sur l'exécution de la feuille de route de durabilité ainsi que sur la gestion des risques ESG dans les entreprises en portefeuille.

Au niveau des entreprises en portefeuille, après la définition de la feuille de route, toutes les entreprises doivent établir une gouvernance RSE claire, et les KPI sur des objectifs mesurables sont intégrés dans les mécanismes de rémunération. Pour aligner pleinement les intérêts commerciaux avec les objectifs ESG et d'impact, 20 % de la rémunération variable du PDG est liée à la réalisation de la feuille de route pour les investissements de la plateforme MED II et MED III. La politique de rémunération est examinée par le CFO et l'équipe Sustainability & Impact selon les besoins, et des mises à jour ad hoc sont effectuées si nécessaire.

4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Stratégie d'engagement et politique de vote :

Comme stipulé dans <u>la politique d'engagement et de vote</u>, ARCHIMED s'engage à exercer sa responsabilité en tant qu'actionnaire en investissant avec une perspective à long terme et en évaluant les entreprises en détail, pour créer de la valeur. À cette fin, les gestionnaires analysent la performance économique et financière des entreprises dans lesquelles ils investissent, en prêtant une attention particulière aux bonnes pratiques de gouvernance, ainsi qu'à leur empreinte sociale



et environnementale. Notre stratégie d'engagement couvre l'ensemble du portefeuille et renforce l'intégration systématique d'une approche ESG tout au long du processus d'investissement. Lors de la phase de due diligence, un examen ESG est toujours réalisé parallèlement à la due diligence financière, juridique et fiscale, et inclut une évaluation approfondie des risques et opportunités associés, comme discuté dans les sections précédentes de ce rapport. Pendant la phase d'investissement, la feuille de route de durabilité est une exigence officielle dans le cadre du PCAP; les progrès par rapport à cette feuille de route sont régulièrement suivis par l'équipe d'investissement, et un examen formel est programmé annuellement avec l'équipe Sustainability & Impact. L'équipe ARCHIMED occupe systématiquement plusieurs sièges au conseil d'administration des entreprises en portefeuille et peut ainsi influencer et examiner directement les progrès sur les sujets ESG et d'impact. Le dialogue avec les entreprises en portefeuille concernant les sujets ESG est structuré à travers des organes de gouvernance, tels que le conseil d'administration, un Comité ESG ou une taskforce, des groupes de travail thématiques et des demandes ad hoc, par lesquelles nous aidons la direction pour faire avancer les sujets en matière de durabilité. Le portefeuille est examiné chaque mois par le Comité d'Investissement et les Partners lors des Réunions Mensuelles d'ARCHIMED (MAM) sur la base de rapports mensuels fournis par chaque entreprise en portefeuille, qui incluent les événements clés et les projets sur les sujets de durabilité ainsi que les domaines nécessitant des améliorations supplémentaires.

5. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

Nos fonds, classés soit en Article 8, 8+ ou 9 selon le Règlement SFDR de l'UE, promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales ou ont été spécifiquement créés pour favoriser les investissements dans le secteur de la santé contribuant à notre objectif d'investissement social durable. Ainsi, nos fonds ne sont pas par nature soumis à l'alignement avec la Taxonomie Environnementale. Néanmoins, nous évaluons la possibilité de collecter des KPI liés à la Taxonomie et d'évaluer l'éligibilité de nos investissements à la Taxonomie. En tant que société de capital-investissement spécialisée investissant exclusivement dans le secteur de la santé, nous ne sommes exposés à aucune entreprise active dans le secteur des combustibles fossiles ; l'investissement dans ce secteur est officiellement interdit selon nos critères d'exclusion.

6. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris sur la limitation du réchauffement climatique

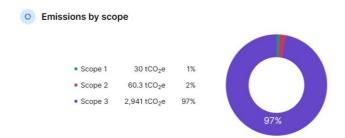
Stratégie relatif au climat:

L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont des leviers critiques pour prévenir les impacts néfastes sur la santé et améliorer les résultats en matière de santé. Nous croyons fermement que toutes les entreprises, quelque soit leurs activités, leur taille et leur localisation, peuvent mettre en œuvre des initiatives pour lutter contre le changement climatique en fonction de leur empreinte et de l'utilisation de leurs ressources. Pour cette raison, nous avons positionné le changement climatique comme un pilier central de notre stratégie d'investissement responsable, en nous concentrant sur la surveillance de nos émissions d'entreprise et celles financées. Nous aidons les entreprises en portefeuille dans la réalisation de leur évaluation de l'empreinte carbone et le développement de plans d'action de décarbonisation, ce qui renforce notre engagement à bâtir une stratégie climatique claire au niveau du groupe. De plus, dans le cadre de nos processus d'évaluation pré et post-acquisition, nous surveillons les métriques liées à l'empreinte carbone et les Principes d'incidences négatives (PAIs) pour identifier et gérer les risques potentiels auxquels nos investissements sont exposés ou qu'ils génèrent par leurs activités. En conséquence, nous avons pu sélectionner des opportunités d'investissement prenant en compte les considérations environnementales, facilitant ainsi la construction d'un portefeuille résilient au climat.

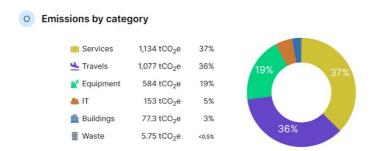
Emprunte carbone :

Cette année, nous avons terminé notre deuxième évaluation de l'empreinte carbone des émissions de niveau 1, 2 et 3, et pour la première fois, inclus les émissions de notre portefeuille (scope 3 : catégorie 15) dans notre calcul. Ce travail, conforme au Protocole GES, a été réalisé avec le soutien de Carbometrix, une société de conseil en comptabilité et gestion carbone. Les résultats des exercices sur l'émissions émises par la société de gestion et celles financées sont illustrés cidessous :

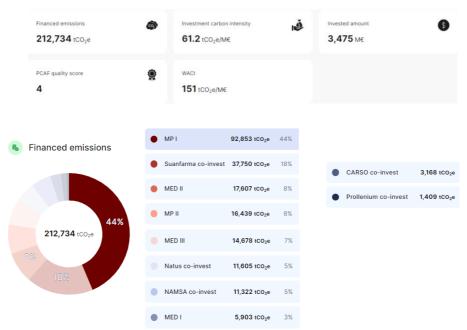




Graphique 4: Empreinte carbone d'ARCHIMED par niveau 1, 2, 3 (hors émissions du portefeuille de catégorie 15)



Graphique 5: Sources principales des émissions de carbone d'ARCHIMED (hors émissions du portefeuille de catégorie 15)



Graphique 6: Emissions financées du portefeuille d'ARCHIMED (émissions du portefeuille de catégorie 15)

Au deuxième trimestre 2023, le PCAP pour nos investissements de la plateforme MED II intègre l'obligation de réaliser systématiquement une évaluation de l'empreinte carbone et de développer un plan d'action de réduction carbone. Pour faciliter cet exercice, nous avons engagé Carbone 4, un cabinet de conseil spécialisé dans les calculs d'empreinte carbone, qui a jusqu'à présent soutenu 12 de nos entreprises en portefeuille dans leurs évaluations carbone et les a aidées à établir des plans d'action de décarbonisation pour réduire leurs émissions. L'approche de Carbone 4 est conçue pour impliquer activement les entreprises en portefeuille et les former à réaliser de manière autonome leur exercice d'empreinte carbone à travers une série d'ateliers interactifs et de sessions de feedback ainsi que la fourniture d'outils spécialisés facilitant le processus de collecte et de calcul des données. S'appuyant sur notre évaluation de l'empreinte carbone d'entreprise et celle financée, ainsi que sur les résultats du portefeuille, notre but est de poursuivre un objectif de réduction d'ici 2030 qui établira une trajectoire bas carbone conforme aux objectifs de l'Accord de Paris de 2015. Cet accent mis sur l'évaluation de



l'empreinte carbone et la prise des mesures concrètes pour réduire les émissions constitue la base de la Politique Climat d'ARCHIMED, qui sera publiée plus tard cette année. Nous prévoyons également d'offrir des formations pour les entreprises investies couvrant divers sujets de durabilité, y compris les évaluations d'empreinte carbone, pour les sensibiliser à cet exercice et faciliter l'adoption de trajectoires de réduction.

7. Stratégie d'alignement avec les objectifs long terme lié à la biodiversité à long terme

Le secteur de la santé a une longue histoire de dépendance à la biodiversité et aux services écosystémiques. Notamment, des espèces diverses et des composés bioactifs aux propriétés médicinales ont été un moteur essentiel pour la recherche et la découverte biomédicale, et une source d'avantage concurrentiel pour les industries pharmaceutiques et biopharmaceutiques. En tant qu'investisseur dans la santé, nous reconnaissons la contribution de la biodiversité dans l'accélération du développement de traitements révolutionnaires ainsi que les conséquences étendues de la perte de biodiversité. Par conséquent, nous avons comme objectif de prendre des actions concrètes dans les années à venir pour mieux comprendre les implications de la perte de biodiversité et engager notre portefeuille à trouver des moyens de réduire son impact. En 2025, nous prévoyons de réaliser une analyse de l'empreinte biodiversité de notre portefeuille et de l'exposition aux risques associés. Sur la base des résultats, nous développerons une stratégie biodiversité pour notre portefeuille, conformément aux cadres reconnus comme la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) et les objectifs internationaux fixés par la Convention sur la Diversité Biologique.

8. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Tous les facteurs ESG doivent être pris en considération aux côtés des indicateurs financiers traditionnels pour offrir une image plus complète de la valeur potentielle, des risques et de la performance des investissements. Notre procédure d'investissement responsable définit les risques de durabilité suivants, dont l'exposition peut avoir un effet significatif sur la valorisation de l'entreprise et donc sur notre activité d'investissement :

- Risque environnemental (y compris le changement climatique et la perte de biodiversité) faisant référence à :
 - Risques physiques, résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques, tels que la perte de valeur des investissements détenus par les fonds gérés et émis par les entités affectées par ces événements météorologiques et l'augmentation de la fréquence et du coût des réclamations payables par les assureurs aux assurés.
 - (ii) **Risques de transition**, résultant de l'exposition aux changements déclenchés par la transition écologique, en particulier lorsqu'ils sont mal anticipés ou surviennent soudainement, liés par exemple à la dépréciation des actifs, suite à des changements réglementaires qui impacteraient négativement, voire interdiraient, certaines activités jugées émettrices de gaz à effet de serre (GES) trop important, des pertes suite à la fin de certaines activités financées jugées trop polluantes ou émettrices de trop de GES.
 - (iii) Risques de responsabilité (risques juridiques et réputationnels), liés aux compensations financières des réclamations des entreprises en portefeuille de la part de ceux subissant des dommages dus au changement climatique, tels que les investissements finançant le développement d'industries et d'activités qui polluent ou émettent beaucoup de GES, l'assurance professionnelle, la responsabilité de l'opérateur, la construction d'infrastructures.
- Risque social concernant l'examen de la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes, comme les employés, les clients, les fournisseurs et la société civile. Il inclut la protection des employés en matière de santé et de sécurité, la lutte contre la discrimination, leur bien-être, le respect des droits de l'homme au sein de la chaîne d'approvisionnement ou l'approche philanthropique de l'entreprise, ses relations avec les communautés locales et la satisfaction des clients.
- Risque de gouvernance englobe à la fois la compétence de l'équipe de direction de l'entreprise, la structure du plan de rémunération du PDG ou sa légitimité, et l'existence de contre-pouvoirs. L'évaluation de ce dernier point implique l'analyse de la composition des conseils d'administration, la pertinence des parcours professionnels des administrateurs par rapport aux besoins de l'entreprise, leur indépendance, le respect des actionnaires minoritaires, l'éthique des affaires et l'engagement de l'entreprise envers les questions RSE.



Une analyse préliminaire de tous les risques ESG susceptibles d'affecter la valorisation de l'entreprise investie est d'abord réalisée via notre outil interne de durabilité qui inclut le filtrage négatif, l'évaluation d'impact et l'évaluation ESG en générale ESG. Les informations recueillies grâce à cet exercice sont ensuite vérifiées et examinées plus en détail via une due diligence ESG externe. Sur la base des résultats, nous cartographions ces risques, en tenant compte du niveau de probabilité d'occurrence et du niveau de gravité selon un système de pondération qui inclut les montants investis et le poids que les fonds représentent par rapport au capital des entreprises du portefeuille. Cette analyse des risques est affinée au niveau de chaque entreprise et consolidée pour chaque portefeuille géré. Les risques de durabilité sont intégrés dans notre procédure d'investissement responsable, garantissant que les impacts sur la durabilité sont toujours pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille et que nos entreprises sont soutenues dans le développement de leurs plans d'action ESG et de leurs stratégies d'atténuation des risques.

Principales Incidences Négatives (Principal Adverse Impacts - PAIs) – Période : 1 janvier – 31 décembre 2023

	Indicateurs PAI	Mesures	Impact portefeuille ARCHIMED 2023	Impact portefeuille ARCHIMED 2022	Explications et actions prises
		incluant MED I, MED II, ME	D III, MED Platform I	, MED Platform II	
1.	Emissions de GES	PAI 1.1 - Emissions de GES de niveau 1	4,115 tCO₂e	3,214.73 tCO₂e	En 2023, ARCHIMED a réalisé l'acquisition de trois entreprises (Instem, Symbio et Proinnovera), ainsi que plusieurs acquisitions complémentaires pour des investissements existants. La croissance de notre portefeuille a naturellement un
		PAI 1.1 - Emissions de GES de niveau 2	27,551 tCO₂e	2,114.51 tCO₂e	impact sur nos émissions de portefeuille, qui ont doublé cette année. À ce jour, 11
		PAI 1.1 - Emissions de GES de niveau 3	181,068 tCO₂e	98,605.22 tCO₂e	entreprises de notre portefeuille ont effectué une évaluation de leur empreinte
		PAI 1.1 – Emissions totales de GES	212,734 tCO₂e	103, 934.46 tCO₂e	carbone selon les trois niveaux du Protocole GES, et 7 autres le feront en 2024. En
2.	Empreinte carbone	PAI 1.2 Empreinte carbone	61.2 tCO₂e / €M investie	34.66 tCO₂e / €M investie	conséquence, l'exactitude et la qualité des données carbone de notre portefeuille
3.	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	PAI 1.3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	151 tCO₂e / €M revenue	66.12 tCO₂e / €M revenue	continueront de s'améliorer à mesure que des données plus précises et moins approximatives seront utilisées dans les calculs. De plus, nous travaillons à l'élaboration d'une stratégie climat pour les émissions financées de notre portefeuille, incluant des plans d'action de décarbonation et des objectifs alignés avec l'Accord de Paris.
4.	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	PAI 1.4 – Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	0%	ARCHIMED investit exclusivement dans le secteur de la santé et n'a donc aucune exposition aux entreprises de combustibles fossiles. Les investissements dans ce secteur sont officiellement interdits selon les critères de la liste d'exclusion d'ARCHIMED.
5.	Part de la consommation et de production d'énergie non renouvelable	PAI 1.5 - Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	62%	73%	En 2023 une large part de notre portefeuille a entamé une transition pour utiliser plus de sources d'énergie renouvelable comparée à 2022. Ce chiffre s'explique également par l'augmentation d'initiatives de production d'énergie sur site. ARCHIMED soutient les entreprises de son portefeuille dans la mise en œuvre d'initiatives d'efficacité énergétique et la transition vers des sources d'énergie plus propres, lorsque cela est possible. De plus, nous encourageons les entreprises de notre portefeuille à installer des infrastructures pour la production d'énergie renouvelable, comme des panneaux solaires, sur les sites qu'elles possèdent ou lors de la construction



6.	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	PAI 1.6 - Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0.06 GWh/€M	0 GWh/€M	de nouveaux bâtiments. Parmi les exemples récents, on trouve DIESSE, SUANFARMA et PlasmidFactory. Plus de la moitié de notre portefeuille est engagée dans des activités industrielles ou manufacturières dans le secteur de la santé qui, selon notre évaluation sur l'année 2023, pourraient être considérées comme relevant du « Secteur C à fort impact climatique » en termes d'intensité de consommation énergétique. Comme mentionné précédemment, ARCHIMED cherche à aider les entreprises du portefeuille dans l'optimisation de la consommation de leur ressources en mettant en avant différent initiatives
7.	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	PAI 1.7 - Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	2.74%	0%	concernant l'efficacité énergétique. 2 entreprises de notre portefeuille ont des sites situés à proximité de zones sensibles d'un point de vue biodiversité, identifiées en 2023. Les deux entreprises respectent les obligations réglementaires applicables, notamment en matière de gestion des déchets et de l'eau, pour soutenir la préservation de l'environnement et des espèces protégées. En 2025, ARCHIMED prévoit de réaliser une analyse sur l'emprunt biodiversité du portefeuille et les expositions aux risques associées.
8.	Emissions to water	PAI 1.8 - Tonnes of emissions to water generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	0.07	0.44	Seule une entreprise de notre portefeuille, SUANFARMA, génère des émissions dans l'eau, qui ont considérablement diminué cette année grâce à la mise en place de processus plus efficaces pour réduire le risque de rejets de polluants dans l'eau provenant de la fabrication d'API.
9.	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	PAI 1.9 - Tonnes of hazardous waste and radioactive waste generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	0.82	1.0	Plus de la moitié de notre portefeuille produit des déchets pouvant être classés comme dangereux, principalement des déchets pharmaceutiques, biologiques ou électroniques. Toutes les entreprises concernées ont mis en place des procédures spécialisées pour la gestion et l'élimination des déchets dangereux conformément aux réglementations en vigueur, et certaines ont introduit des initiatives visant à remplacer ou réduire la quantité de matériaux dangereux utilisés, réduisant ainsi les déchets. En 2024-2025, ARCHIMED prévoit d'accélérer les efforts sur l'ecodesign au sein du portefeuille qui permettrait aussi l'optimisation de la gestion du cycle produit jusqu'à son l'élimination. ARCHIMED reconnaît le respect de l'éthique des affaires comme une priorité et s'engage auprès du portefeuille pour s'assurer que les directives éthiques sont appliquées et que toute déviation potentielle est signalée et rectifiée rapidement. En 2023, aucun incident ni violation de ce type n'a été signalé dans l'ensemble du portefeuille. Depuis 2023, 72 % de nos entreprises en portefeuille disposent d'un Code d'Éthique formalisé et 56 % ont mis en place un mécanisme de dénonciation ou de réclamation. En 2024-2025, ARCHIMED prévoit d'analyser la faisabilité de la société et des entreprises en portefeuille qui se sont engagées formellement à respecter les principes UNGC.
10.	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 1.10 - Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	
11.	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	PAI 1.11 - Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	39%	75%	



12.	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	PAI 1.12 - Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	18%	16%	Environ la moitié des entreprises de notre portefeuille ont des engagements ou des initiatives en matière de Diversité, Équité et Inclusion (DEI), y compris l'évaluation de
13.	Mixité au sein des organes de gouvernance	PAI 1.13 - Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membre	9.8%	8%	Inclusion (DEI), y compris l'évaluation de l'écart de rémunération entre les sexes et des actions pertinentes pour favoriser la représentation féminine à tous les niveaux de l'organisation, et surtout pour promouvoir les femmes à des postes de direction ou au sein des conseils d'administration. En particulier, le défi de recruter des talents féminins dans des rôles scientifiques de haut niveau est un problème reconnu dans certaines des industries dans lesquelles opèrent nos entreprises. Nous les soutenons donc dans la création d'une culture juste et inclusive. ARCHIMED investit exclusivement dans le secteur de la santé et n'a donc aucune exposition aux entreprises d'armement. L'activité d'investissement dans ce secteur est officiellement interdite selon les critères de la liste d'exclusion d'ARCHIMED
14.	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous- munitions, armes chimiques ou armes biologiques	PAI 1.14 - Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	
		Autres indicateurs de PAI sur des fa	acteurs de durabilité		
15.	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	PAI 2.4 – Part d'investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	96%	92%	À ce jour, 11 entreprises de notre portefeuille ont réalisé une évaluation de leur empreinte carbone couvrant les trois périmètres conformément au protocole GES, et 7 autres le feront en 2024. Avec le soutien d'ARCHIMED et de consultants experts, chaque entreprise a élaboré ou est en train d'élaborer un plan d'action de décarbonisation définissant des initiatives et des objectifs pertinents de réduction des émissions de carbone. Cependant, la plupart des entreprises n'ont pas encore lancé d'initiatives entièrement alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris. Alors que nous travaillons à l'élaboration d'une stratégie climat pour les émissions financées de notre portefeuille, nous visons à aider activement notre portefeuille afin d'augmenter la proportion d'entreprises qui s'engagent à respecter les objectifs climatiques alignés sur l'Accord de Paris
16.	Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	PAI 3.1 – Part d'investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	20%	20%	La santé et la sécurité au travail sont des sujets hautement matériels dans le secteur de la santé et pour notre portefeuille, car certaines entreprises exploitent des laboratoires ou des sites de production, ce qui peut exposer les employés à des risques professionnels supplémentaires par rapport à un environnement de bureau normal. Toutes nos entreprises respectent les obligations réglementaires visant à assurer des conditions de travail décentes pour les employés et 80 % ont mis en place des politiques formalisées, appliquant des mesures préventives et correctives en cas d'accidents ou d'incidents.